

Liberté, efficacité, urgence

Le moment choisi, la nouveauté de l'exercice, sa forme solennelle, tout annonçait une sorte d'ovni politique: de ce point de vue, Emmanuel Macron a tenu sa promesse en prononçant un discours qui sortait à l'évidence du lot commun des classiques oratoires. Tant par sa longueur - un défi à l'accélération du temps public - que par sa grandiloquence - au risque de la généralité. Tant

par l'évocation du long terme - c'était la justification de ce premier discours de Président élu - que par l'espace laissé à son Premier ministre - contrat rempli, Edouard Philippe peut maintenant dérouler son discours de chef de gouvernement. Le plus frappant, dans cet ovni, est qu'il a été pensé à l'inverse de ce que l'on attend le plus souvent des discours politiques. Les rares annonces n'avaient rien

de spectaculaire. Réduction du nombre des parlementaires, introduction de la proportionnelle, elles étaient toutes contenues dans le programme du candidat Macron. Cette fois, l'objectif était de tourner le dos au « syndrome de la boîte à outils » si chère à son prédécesseur pour décrire un état d'esprit et tenter de le transmettre. Trois mots, dans le discours d'Emmanuel Macron, frappent davan-

tage que le reste. L'urgence d'abord, celle d'agir pour répondre à l'impatience du peuple à voir venir un profond changement. L'efficacité, ensuite, un terme scandé de nombreuses reprises comme une exigence de réussite de l'action publique et d'effectivité du changement. Et la liberté, enfin, celle que doit retrouver chaque individu de ne pas subir sa vie mais de la choisir, « la liberté forte » qui,

en « désintoxiquant l'Etat lui-même de l'intervention publique », rendra aux Français « cette autonomie dont on les a privés ». Ce n'est pas un programme de gouvernement, mais un but de gouvernement. Une ambition, donc, que l'on pourra dès cette semaine confronter au réel du travail ministériel.

Nicolas Beytout
@nicolasbeytout

A la veille du discours de politique générale du Premier ministre, le président de la République a posé les grands principes qui guideront son action. Et notamment les réformes institutionnelles

La République rêvée de Macron

Congrès de Versailles

Emmanuel Macron a réuni lundi après-midi le Parlement en Congrès à Versailles. Face aux députés et sénateurs, le Président a livré un discours de 1 heure 30. A défaut de formuler des annonces détonantes, le chef de l'Etat a précisé les contours de sa réforme constitutionnelle. Le Premier ministre, Edouard Philippe, prononce son discours de politique générale, ce mardi, à 15 heures, à l'Assemblée nationale.

Nathalie Segauines et Caroline Vigoureux

LE CONGRÈS DE VERSAILLES est toujours un spectacle en soi, et celui convoqué lundi par Emmanuel Macron n'a pas fait exception à la règle. Des dizaines de parlementaires qui dégainent dans un même geste leur téléphone portable et immortalisent silencieusement le Président marmoréen qui vient juste d'arriver à la tribune. Des voisinages parfois cruels, commandés par l'ordre alphabétique, comme celui de l'ancien Premier ministre Manuel Valls (tête des mauvais jours) et du nouveau député PS des Landes et ancien directeur de cabinet adjoint de François Hollande, Boris Vallaud, époux de Najat Vallaud-Belkacem... Et puis une attention qui se relâche inévitablement dans les travées, au fil des 90 minutes d'un discours hypnotique. « C'est le discours du roi sommeil », ose lâcher un parlementaire à la cantonade, à l'attention de ses collègues. « La messe était un peu longue », balance en sortant un député PS.

Si les députés communistes et ceux de La France insoumise ont séché la séance, les présents semblent eux, ravis d'être là, Marine Le Pen comprise. Aller

à Versailles est toujours un petit événement dans la vie d'un parlementaire. « Je suis content d'être venu, confie ainsi Philippe Gosselin, député LR de la Manche. C'est la moindre des courtoisies républicaines ».

« Un discours en même temps ». Mais sur le fond, la première adresse du Président à la représentation nationale n'a pas convaincu tout le monde. « Il a voulu donner de la solennité à un discours qui n'est que la redite de celui qui a fait la fortune du candidat Macron », cingle Olivier Faure, patron du groupe Nouvelle Gauche. « C'était un discours en même temps cohérent et en même temps inutiles », ironise Olivier Falorni, député non-inscrit. « Quand François Hollande était venu après les attentats, il y avait une chape de plomb. On était prêts à écouter le Président, se souvient la sénatrice de l'Oise et filloniste de la première heure Caroline Cayeux. Là, on a vite compris qu'il déclinaient son programme ». « Un coup de com' à 500 000 euros pour pas grand-chose », soupire le député LR de l'Ain, Damien Abad.



Il est vrai que les principales mesures annoncées par Emmanuel Macron ce lundi sont toutes déjà connues: baisse d'un tiers du nombre de parlementaires, introduction d'une dose de proportionnelle (« Oui, mais quelle dose? Il ne le dit

toujours pas », regrette le sénateur PS Jean-Pierre Sueur), limitation du cumul des mandats dans le temps, suppression de la Cour de Justice de la République, réduction du nombre de lois pour mieux les contrôler et les évaluer, renforcement

du rôle du Conseil supérieur de la magistrature...

Certains parlementaires apprécient peu d'être placés sur le même plan que les membres du Conseil économique, ●●● Pages 2 et 3

Le Président attendu au tournant pour la nomination à la tête de la RATP

Transparence

CE SERA la première importante nomination de l'ère Macron à la tête d'une entreprise publique. Et elle suscite déjà la polémique. Le gouvernement doit achever rapidement la sélection du nouveau président de la RATP, pour remplacer Elisabeth Borne nommée ministre des Transports. Désormais, c'est Catherine Guillouard, ex-directrice générale du distributeur de matériel électrique Rexel, qui fait figure d'ultra-favorite, amenant certains administrateurs de l'entreprise publique et

d'autres candidats en lice à s'interroger sur la neutralité du processus.

Un cabinet privé, Progress, a présélectionné six candidats parmi les quarante ayant postulé. Ces six candidats ont ensuite été auditionnés il y a deux semaines par un jury composé notamment de représentants de Bercy et du ministère du Transport. Problème: parmi eux figurait Florence Parly, ce qui a poussé son compagnon, Martin Vial, présent tant que directeur de l'Agence des participations de l'Etat, à se porter des auditions. Sauf que, le lendemain, Florence Parly a été nommée ministre des

Armées, conduisant Martin Vial à revenir dans la boucle. C'est depuis ce moment-là que le nom de Catherine Guillouard circule en tête de liste, devant Sandra Lagumina et Bruno Angles.

Autre surprise pour les candidats: on leur avait indiqué qu'il n'y aurait pas de classement entre les derniers en lice et que plusieurs d'entre eux pourraient ainsi défendre leur chance devant les

ministres, voire Emmanuel Macron lui-même. Or seule la première a eu droit à ces entretiens. Dans la mesure où Catherine Guillouard et Florence Parly ont autrefois partagé un bureau à Air France, il n'en faut pas plus pour que quelques-uns dénoncent une procédure biaisée, voire envisagent déjà un recours auprès du Conseil d'Etat. Sans doute une menace en l'air. Mais à l'heure où il promet une politique différente, le nouveau gouvernement devrait prendre garde à y mettre un peu les formes, même si c'est pour faire mine. Cyril Lachèvre @CyrilleLachevre

Billet. Noël en été

Il arrive que le père Noël surgisse en plein été. C'est ce qui s'est produit cette année: les élus parisiens viennent de décider de ne pas reconduire les marchés de Noël des Champs-Élysées tels que nous les connaissons. Cette excellente nouvelle met fin à un scandale de plusieurs années: la plus belle avenue du monde devenait pendant quelques semaines l'impasse de la vulgarité et de la médiocrité. Rien

n'importait davantage que l'aspect mercantile de la chose. Ainsi deux cent cinquante pseudo-chalets proposaient les articles les plus bas de gamme qu'on puisse trouver. Quant aux « animations », elles ne représentaient en rien la culture française et le charme parisien. Bref, le pire est évité. Reste une question: comment une telle honte a pu perdurer si longtemps? Michel Schifres mschifres@lopinion.fr

« Vu des territoires, le devoir de réussir »

Dans une tribune à l'Opinion, 22 maires LR et UDI estiment que leur camp « ne peut espérer l'échec du gouvernement » Page 4

Qui sont les parents d'un enfant né d'une mère porteuse ?

La Cour de cassation se prononce dans six affaires ayant toutes trait à la filiation des enfants nés de GPA à l'étranger Page 4

Familles et emploi: les priorités d'Angela Merkel

Le programme législatif de la CDU ne consacre pas une grande place aux réfugiés. Pour la chancelière, le sujet appartient au passé Page 7

Le patron du Medef va continuer à batailler pour la suppression de l'ISF, la fin du compte pénibilité et la baisse du coût du travail...

Pierre Gattaz entame sa dernière année de mandat

Sprint final

Il y a quatre ans, le 3 juillet 2013, Pierre Gattaz était élu sans surprise à la tête du Medef. Il succédait à Laurence Parisot. Quelques jours avant, il avait fait alliance avec ses concurrents potentiels, Patrick Bernasconi, aujourd'hui président du Conseil économique, social et environnemental, et Geoffroy Roux de Bézieux, nommé vice-président du Medef. **Mardi 4 juillet, au cours d'une conférence de presse, Pierre Gattaz présente son document annuel de conjoncture économique.**

Fanny Guinochet

PIERRE GATTAZ entre dans la dernière année de son mandat. En succédant à Laurence Parisot, le fils d'Yvon Gattaz avait expliqué qu'il ne se représenterait pas à la présidence du Medef. En 2013, le dirigeant de Radiall avait fait sa campagne sous le signe du « Medef de combat ». Et durant le quinquennat Hollande, il a eu fort à faire. Les entreprises n'ont pas bénéficié des respirations auxquelles elles prétendaient : compte pénibilité, loi Florange, loi El Khomri édulcorée... Aujourd'hui encore, Pierre Gattaz n'a de cesse de monter au créneau pour instaurer un environnement pro-business.

Lorsqu'il a été élu, Pierre Gattaz s'était aussi présenté comme le représentant des PME. En réalité, il a eu du mal - il faut dire que l'exercice d'équilibriste est complexe au sein du Medef - à incarner cette voix, notamment aux côtés de François Asselineau, le chef de file de la CPME. Et sa promesse de créer un million d'emplois, symbolisée par un pin's jaune porté au revers de sa veste, restera lettre morte dans un quinquennat Hollande marqué par une forte hausse du chômage.

La plupart des propositions du Medef pour y parvenir n'ont pas été retenues par François Hollande, au premier rang desquelles la fin des 35 heures, la fin des seuils sociaux ou encore la

baisse du smic... Quant au pacte de responsabilité, lancé en 2014 et dont Pierre Gattaz revendique la paternité, il ne sera pas suffisant pour inverser la tendance.

Contrat de chantier. Pendant la campagne présidentielle, le patron des patrons a souvent soutenu que le programme de François Fillon était le plus abouti sur le plan économique. Aujourd'hui, il ne cesse toutefois de louer les orientations et le dynamisme d'Emmanuel Macron. Et avant son départ, il devrait avoir de vrais motifs de satisfaction : la réforme du Code du travail devant comprendre plusieurs mesures très pro entrepreneurs, comme l'extension du contrat de chantier à d'autres secteurs que le BTP, le renforcement des accords d'entreprise, ou la barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes... Aussi, cette dernière année, la complexité pour Pierre Gattaz sera-t-elle de trouver la bonne distance avec le gouvernement.

Avec Emmanuel Macron, la place du paritarisme devrait aussi être repensée, ce qui ne sera pas sans lui déplaire. Au Medef, cette épineuse question suscite de vifs débats, comme on a pu le voir lors des négociations sur l'assurance-chômage. Mais, à partir de janvier 2018, c'est la succession de Pierre Gattaz qui risque surtout d'animer son organisation. Aucun candidat ne s'est formellement déclaré mais la course promet de se tenir entre Alexandre Saubot, le président de l'UIMM, et Geoffroy Roux de Bézieux. À moins qu'une troisième figure n'entre dans le jeu. Le nom de Jean-Dominique Senard, le PDG de Michelin, est souvent cité... Ou encore celui de Viviane Chaine-Ribeiro, à la tête du Syntec, même si sa proximité avec François Fillon pendant la campagne peut la pénaliser.

Pour sa dernière université d'été qui se tiendra, comme d'habitude, fin août, Pierre Gattaz, entend conclure sur une note optimiste. Il a choisi pour thème la confiance.

@fannyguinochet

L'an dernier, l'autorité a notamment investi les secteurs clefs du numérique, de la santé et des professions réglementées

L'Autorité de la concurrence étend son champ d'action

Contre-pouvoir

En 2016, trois cent dix décisions et avis ont été rendus sur la concurrence en France, ayant donné lieu à 203 millions d'euros de sanctions. **L'Autorité a mis en place une nouvelle méthode de transaction avec les entreprises, plus efficace et pédagogique.**

Cyrille Lachèvre

POUR L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE, 2016 fut une année de montée en puissance. Pas tant pour le montant des amendes infligées que pour la mise en place de nouvelles procédures et l'entrée dans des secteurs d'intervention nouveaux. L'an dernier, les sanctions se sont élevées à 203 millions d'euros seulement, soit le plus faible montant depuis 2013 (160 millions d'euros) très loin de 2014 et 2015 où on avait dépassé le milliard d'euros. Mais, rappelle Isabelle de Silva, la présidente de l'institution qui a infligé près de 6 milliards d'euros d'amendes depuis 2004, « il ne faut pas raisonner en montants : nos sanctions sont toujours proportionnelles au volume d'affaire concerné. Si les montants sont moins élevés en 2016, c'est qu'ils portaient sur des valeurs de ventes plus faibles, mais les faits sanctionnés étaient tout aussi graves ».

Règlement des litiges. De fait, l'Autorité de la concurrence a défriché de nouveaux terrains qui lui offrent d'importantes perspectives pour l'avenir. Elle s'est par exemple attaquée à la fixation des prix de sept professions réglementées (commissaires-priseurs, greffiers des tribunaux, notaires, etc.), a fixé les cartes d'installation des notaires et d'huissiers en s'appuyant sur des critères économiques. Elle a aussi remis de la concurrence dans le monde très fermé des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Sur le plan sectoriel, priorité a été donnée au numérique mais aussi à la santé, premier domaine des interventions avec douze décisions prises, dont l'une sur le marché de l'audioprothèse.

L'année dernière a aussi été l'occasion de mettre en pratique sa nouvelle méthode de règlement des litiges, née de la loi Macron. Jusqu'à présent, les entreprises qui voulaient transiger utilisaient un dispositif de « non-contestation des griefs ». Désormais, tout passe par une procédure de transaction. Lorsque les entreprises ne contestent pas les griefs, elles peuvent recourir à ce système et connaître la

« La sanction qui donne lieu à transaction à une valeur pédagogique forte et revêt une exemplarité renforcée »

fourchette de l'amende qui leur sera infligée. Une procédure « gagnant-gagnant », selon Isabelle de Silva. L'Autorité de la concurrence « y gagne en rapidité de procédure mais surtout, cela définit un nouveau mode de relation moins « conflictuel » et une meilleure effectivité de l'action puisque la sanction qui donne lieu à transaction à une valeur pédagogique forte et revêt une exemplarité renforcée », précise-t-elle.

Parmi les nombreux chantiers à venir, il y en a un qui pourrait entraîner à terme de profonds bouleversements : la question des seuils de contrôlabilité. « Dans la nouvelle économie, nous assistons à des acquisitions d'entreprises très innovantes ayant de faibles revenus d'activité par des géants du secteur, détaille Isabelle de Silva. Comme le chiffre d'affaires du nouvel ensemble ne varie presque pas, cela ne déclenche pas forcément d'analyse alors que l'entreprise rachetée peut offrir un avantage concurrentiel considérable à son acquéreur » si elle possède une technologie unique. Car la concurrence, rappelle l'institution, « n'est pas une fin en soi mais outil précieux pour stimuler l'économie, favoriser la croissance et donc l'emploi ».

@CyrilleLachèvre

Les Français sont inquiets sur leur capacité à accéder aux aides dont ils pourraient avoir besoin en vieillissant, selon un sondage Odoxa

Dépendance: le financement reste trop complexe

Incertitudes

La ministre de la Santé prévoit d'évaluer les dispositifs existants pour faire face à la dépendance, de réduire le reste à charge des familles et de renforcer le soutien aux aidants familiaux. **Mais il faudra tenir compte des finances publiques avant d'annoncer des mesures concrètes.**

Mireille Weinberg

« QU'EN SERA-T-IL DE LA RÉFORME de la dépendance des personnes âgées sous le quinquennat du jeune président de la République, Emmanuel Macron ? » a demandé une patronne d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), lors de la présentation, lundi, des résultats d'un sondage Odoxa sur le grand âge. Difficile d'avoir une vue précise des objectifs du chef de l'Etat en la matière. Nombreux ont été les candidats à promettre, sans jamais mettre à exécution. Nicolas Sarkozy voulait créer un « cinquième risque » au sein de la Sécurité sociale (après la maladie, la retraite, les accidents du travail et la famille); en vain, les finances publiques ayant eu raison de la réforme. François Hollande s'était lui aussi emparé de ce thème et il a bien fait voter une loi mais, là encore, les avancées ont été plus que timides. Pendant dix ans, presque rien n'a été fait pour le grand âge et l'urgence commence à se faire sentir, avec l'arrivée dans le quatrième âge de la génération du baby-boom.

Les Français, eux, sont inquiets, selon un sondage Odoxa dévoilé en ce début de semaine. Plus des deux tiers d'entre eux (68%) jugent insatisfaisante la prise en charge actuelle de la santé et de l'accompagnement du grand âge et de la perte d'autonomie. Ils sont autant à se dire

inquiets de leur capacité actuelle ou future à accéder à l'ensemble des services ou aides dont ils pourraient avoir besoin en vieillissant... Plus grave, les Français ne comprennent rien au financement de la dépendance. 80% disent méconnaître les dispositifs de prise en charge de la perte d'autonomie et ne pas savoir où s'adresser en cas de besoin. Pour près des trois quarts des personnes interrogées, les dispositifs existants seraient à la fois complexes, peu efficaces, pas adaptés à leurs besoins et peu accessibles...

La dépendance des personnes âgées coûte chaque année plus de 20 milliards d'euros aux finances publiques. Et, en effet, le financement est complexe car éclaté entre plusieurs sources : 55% pris en charge par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), 29% par les départements qui financent notamment l'allocation personnalisée d'autonomie, 11% par la Sécurité sociale et 5% par l'Etat.

Petits pas. Emmanuel Macron s'était peu exprimé sur le sujet pendant sa campagne et la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, avance à petits pas, dans la feuille de route qu'elle a transmise au Premier ministre. Elle veut poursuivre la réflexion « pour réduire les restes à charge », écrit-elle. Elle souhaite aussi évaluer « l'impact de la loi sur la dépendance du 28 décembre 2015 et lancer une étude prospective pour préciser les besoins d'accueil des personnes âgées dépendantes à court et moyen terme ». Quant au sort des 8,3 millions d'aidants familiaux qui, pour 80% d'entre eux, ne bénéficient d'aucune aide selon le sondage, la ministre dit vouloir renforcer les mesures à leur égard, « notamment pour ce qui concerne le suivi de leur santé ». Reste à vérifier jusqu'où les finances publiques lui permettront d'agir.

@Ml.Weinberg

INTRODUCTION EN BOURSE

UV GERMI
ULTRAVIOLETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

INVESTISSEZ ET DÉPOLLUEZ DE FAÇON INNOVANTE VOTRE CADRE DE VIE

UV GERMI grâce à ses ultraviolets de haute technologie, détruit les **virus**, les **bactéries** les plus dangereuses, les **perturbateurs endocriniens**, les **produits chimiques nocifs**.

ELIGIBLE DISPOSITIF ISF
ELIGIBLE PEA PME
ENTREPRISE INNOVANTE bpi france

DEVENEZ ACTIONNAIRE D'UV GERMI

Souscrivez jusqu'au 17 juillet 2017

www.uvgermi-bourse.fr

Des exemplaires du Prospectus visé le 27 juin 2017 sous le n° 17-307 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'UV GERMI (ZAC de la Nôu, 19240 Saint-Vincent), ainsi que sur les sites Internet d'UV GERMI (www.uvgermi.fr) et de l'AMF (www.amffrance.org). L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » de la Première Partie du Prospectus et sur le chapitre 2 de la Deuxième Partie du Prospectus enregistré par l'AMF.

FABRIQUE EN FRANCE